

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : OPERATION EMBELLISSEMENT DE FACADES : PAIEMENT DE SUBVENTIONS

Afin d'aider les propriétaires privés à valoriser leur patrimoine bâti et donner ainsi une image dynamique de la ville, une opération embellissement de façades a été instaurée.

Dans ce cadre, lors de ses réunions du 15 septembre 2016 et du 11 mai 2017, la commission « aménagement urbain » a émis un avis favorable à l'attribution de subventions pour des travaux concernant les immeubles suivants :

- 17 rue des Carmes 40100 DAX (ASL du 15 rue des Carmes). Les travaux de maçonnerie, peinture, menuiserie, ferronnerie, avant-toits et de zinguerie sont subventionnés à hauteur de 2 579,58 € pour un montant total de travaux subventionnables de 17 188,79 € HT.

- 19 rue des Carmes 40100 DAX (ASL du 15 rue des Carmes). Les travaux de maçonnerie, peinture, menuiserie, ferronnerie, avant-toits et de zinguerie sont subventionnés à hauteur de 2 503,12 € pour un montant total de travaux subventionnables de 16 424,26 € HT.

- 21 rue des Carmes 40100 DAX (ASL du 15 rue des Carmes). Les travaux de maçonnerie, peinture, menuiserie, ferronnerie, avant-toits et de zinguerie sont subventionnés à hauteur de 2 512,24 € pour un montant total de travaux subventionnables de 16 515,40 € HT.

- 22/28 cours Foch 40100 DAX (SARL ALIS). Les travaux de maçonnerie, peinture, menuiserie, zinguerie et étanchéité sont subventionnés à hauteur de 5 500 € pour un montant total de travaux subventionnables de 59 610,63 € HT.

Les travaux étant à ce jour achevés, la commission, qui s'est réunie le 31 janvier 2019, a émis un avis favorable au paiement de ces subventions, dans les conditions et selon les principes prévus par le règlement d'attribution.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2019, article 20422 824 P16011.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE le règlement des subventions telles que proposées ci-dessus, dans le cadre de l'opération embellissement de façades.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-31-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».